SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1060100: fabriques de ciment

En vigueur au 01/08/2011 (Dernière actualisation de la page 01/08/2011)

Les modifications de salaires prendront cours le premier jour de la première période de paie du mois suivant celui auquel l'indice quadrimestriel se rapporte.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 36h

1.1. FONCTION: Salariés

Catégorie	
2ème catégorie	15.1448
3ème catégorie	15.3466
4ème catégorie	15.5716
5ème catégorie	15.9230
6ème catégrorie	16.2712
7ème catégorie	16.9109
Catégorie A	15.6240
Catégorie B	16.2712
Catégorie C	16.6720
Catégorie D	17.0757
Catégorie E	17.7185
Catégorie F	18.0959
Catégorie G	18.4752
Catégorie H	18.8526

1.2. FONCTION: Etudiants

75% du taux horaire de base correspondant à la catégorie dans laquelle le jeune est occupé.